

**DOSSIER DE DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT
ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION (ACI)
CDDI**

RECONDUCTION (attention : bilans des actions nécessaires avant toute nouvelle demande de renouvellement)

A compter du 1^{er} juillet, les ACI s'inscrivent dans la cadre des nouvelles modalités de financement avec la généralisation des CDDI (instruction DGEFP n°2014-2 du 5 février 2014)
Vous pouvez utiliser le simulateur financier à l'adresse : <http://www.emploi.gouv.fr/espace-evenementiel/journee-nationale-dinformation-reformelinsertion-par-lactivite-economique-1>

Dossier déposé à la DIECCTE le

I – LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Statut juridique : Association Collectivités Ets publics
Autres (à préciser)

Nom de la structure :
.....

N° SIRET :
Adresse : Tél. 0262
..... GSM 0692
..... E-mail

Nom du (de la) Président(e) :

Nom du (de la) Directeur(trice) :

Effectif en personnel du porteur:

	Personnel salarié						Bénévoles	Autres
	Contrat de travail de droit commun		Contrat aidé/alternance/EAV					
	CDD	CDI	Contrat Appr.	CUI-CAE	Contrat de pro	EAV	(à préciser)	(à préciser)
Nb salariés								
Nb ETP*								

* ETP signifie salariés en équivalent temps plein (ex : 20h/sem = 0,57 ETP - 26h/sem = 0,75 ETP- 35h/sem = 1 ETP).

Expériences dans le domaine de l'insertion professionnelle :

(Chantier d'insertion / actions / autre expérience équivalente)

.....
.....

Expériences dans le domaine de la gestion des ressources humaines :

Territoire d'intervention :

.....
.....

Partenariats

.....
.....

Preciser les liens et partenariats noués avec d'autres organismes ou structures d'insertion par l'activité économique, qui interviennent auprès du même public, et avec les institutions publiques (Pôle Emploi, collectivités territoriales, DIECCTE, PLIE, missions locales, Maison de l'Emploi, autres...) ; avec le milieu économique, les branches professionnelles, les OPCA, les groupements d'employeurs...

II – LE PROJET D'ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

Nom du projet d'Atelier et Chantier d'Insertion :

.....

Opportunité du projet (contexte économique et social, valeur ajoutée pour le territoire) :

.....
.....

Nom du responsable du projet :

Fonction :

Coordonnées : Tél. 0262

GSM 0692

E-mail (obligatoire) :

A- DESCRIPTIF DU PROJET D'ACTIVITE DE L'ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

Sur quel(s) secteur(s) d'activités l'ACI se positionne t-il ?

éducation transport environnement NTIC famille, santé, solidarité,

culture tourisme sport logement, vie de quartier

prévention, sécurité justice vie associative

autre (à précisez)

Quelles sont les activités de l'ACI ? (descriptif détaillé ou annexe au dossier)

.....
.....

Où est localisé l'ACI ?

.....

Dans le cas d'un ACI se déroulant sur plusieurs lieux, préciser les lieux :

.....

Quelle est la durée de l'ACI ?

.....

Quelle est la date de début d'activité de l'ACI ?

.....

Comment s'organise l'ACI (décrire les différentes phases) ?

.....

Planning prévisionnel des activités	
Période	Phases

Qui sont vos partenaires économiques et financiers ?

Précisez **les liens et partenariats** noués avec les institutions, les structures de l'insertion par l'activité économique, les organismes de formation... pour la réalisation de l'ACI (apports de matériels, engagements formalisés de ces partenaires...). **Préciser liens réalisés, en cours de discussion ou envisagés.**

.....

B- OBJECTIFS DE L'ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

1. Public visé

Le chantier vise-t-il à accueillir un public particulier (femmes ou hommes, allocataires des minima sociaux, jeunes 16-25 ans, Travailleurs Handicapés, public issu d'un quartier en difficulté ...) ?

.....

Description des salariés en insertion :

Type de contrat	Nombre	Durée hebdomadaire de travail (heures)	Durée du contrat (mois)	Profil requis (éventuellement)
<i>CDDI</i>				

Quelles sont les modalités de recrutement des salariés ?

(rappel : les offres d'emploi doivent être déposées à Pôle Emploi, l'éligibilité des personnes est validée par Pôle Emploi via un agrément).

.....
.....

Avez-vous signé une convention de coopération ?

- NON**
 OUI avec Pôle Emploi Autre (à préciser)

2. Formation/Encadrement/Accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion

La formation des salariés et un accompagnement socioprofessionnel sont obligatoires pour obtenir le conventionnement d' « Atelier Chantier d'Insertion ».

La formation délivrée pendant la durée de l'action devra prendre en compte non seulement les besoins liés à l'exercice des activités de l'ACI, mais aussi les besoins liés au projet professionnel de chaque bénéficiaire. Il peut s'agir d'actions de pré qualification, de certificat de compétence, de VAE...

- Projet de formation - Remise à niveau, LCI...
- Pré-qualifiant
- Qualifiant

Préciser :

(H)ors * ou (P)endant le temps de travail	Objet de la formation	Durée (heures)	Financements prévus

*Hors temps de travail : à justifier, avec accord écrit du salarié et dans la limite de 80 h/an.

Organisme(s) de formation (si prestation externe)			
Nom	Adresse	Téléphone	Références, fonctions, qualifications...

Joindre en annexe un projet pédagogique détaillant les objectifs et le contenu de la formation ainsi que les modalités d'évaluation des acquis.

ATTENTION : Obligation pour l'employeur de délivrer à la fin de l'ACI a minima une attestation d'expérience professionnelle pour chaque bénéficiaire.

Quelles sont les perspectives d'insertion professionnelle ?

Rappel : L'objectif minimal des ACI est d'atteindre **30 % de sorties dynamiques** :

Perspectives de sorties pouvant être proposées aux bénéficiaires de l'ACI (**préciser % ou en valeur absolue**):

- emplois durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois, contrats alternance...) : *nombre ou %*.

-emplois de transition (CDD de plus de 6 mois, contrats aidés...) : *nombre ou %*

- sorties positives (formations qualifiantes, emploi dans une SIAE, autres sorties positives) : *nombre ou %*

C- LES MOYENS PREVUS POUR LA REALISATION DE L'ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

1- Les moyens matériels

- les locaux (adresse, préciser permanents ou occasionnels, superficie...) :

.....

- le matériel

Désignation du matériel	Quantité	Année d'acquisition	Financement (P, L ou G)*

P : propriété, L : location, G : fourni à titre gracieux (fournir justificatifs : bail, convention...)

2- Les moyens humains

Encadrement technique des salariés en insertion

Nombre d'encadrants	Statut (CDD, CDI, autre)	Qualifications (joindre CV obligatoire)	Durée hebdomadaire de travail (heures)	Durée du contrat de travail (mois)

Autres fonctions dans l'ACI :

(ingénierie technique et administrative)

Nombre de personnes	Statut (CDD, CDI, bénévole...)	Fonctions	Temps de travail dans d'ACI (heures)

D – ELEMENTS FINANCIERS

1. Indicateurs financiers et ratio de la structure

(en euros)	Année N- 1	Année N (prév)
Total des financements publics		
Total des financements privés		
Chiffre d'affaires		
Financements publics/ chiffre d'affaire		
Financements publics/masse salariale des permanents		
Résultat		

2. Coût et financement de l'atelier et chantier d'insertion

Rappel : les ACI peuvent commercialiser les biens ou services produits. La part de recettes de commercialisation ne peut excéder 30 % des charges de l'ACI. Exceptionnellement ce taux peut être élevé jusqu'à 50 % après avis du CDIAE.

Budget prévisionnel de l'ACI (cf Annexe 2)

Budget prévisionnel détaillé et équilibré à **joindre obligatoirement** au présent dossier.

Détailler les subventions sollicitées ou obtenues. Valoriser l'apport en nature d'autres partenaires et la mise à disposition de personnel.

E – L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL.

I- L'ACCOMPAGNEMENT ENVISAGE

Rappel : L'accompagnement et la formation sont obligatoires pour obtenir le conventionnement ACI.

Quelle plus-value apportera l'aide à l'accompagnement ?

.....
.....

1. Les objectifs relatifs à l'action d'accompagnement pendant le parcours et à sa sortie

Quel(s) objectif(s) vous fixez-vous pour ce projet d'accompagnement (orientation, consolidation, renforcement des actions d'accompagnement existantes ; création de nouveaux outils ; démarches qualité ; ingénierie d'accompagnement pour d'autres structures ou en direction des collectivités territoriales, référents, etc.)

.....
.....

2. Les objectifs relatifs à l'environnement

Quel est votre objectif en matière de développement du partenariat pour la mise en oeuvre de ce projet d'accompagnement (quels types de partenaires, nature de la collaboration attendue etc.) ?

.....

3. Les objectifs relatifs aux publics accompagnés

Quelles sont le nombre et les caractéristiques des publics accompagnés dans l'ACI ?
(exemple : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, travailleurs handicapés, jeunes en difficultés...)

.....

Quelle est la stratégie globale en termes d'accès et de retour à l'emploi, ou le cas échéant les propositions d'action sociale ?
(votre stratégie globale peut suivre plusieurs pistes : formation, orientation professionnelle etc...)

.....

.....

II- L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL

Développez chaque phase du parcours du salarié dans l'atelier et chantier, les outils et les modalités de l'accompagnement :

1- Description de la phase d'accueil

.....

.....

2 - Description de l'accompagnement socioprofessionnel mis en oeuvre pendant le parcours d'insertion

Préciser si vous disposez d'outils au service des salariés en insertion, si vous avez prévu des actions d'information/sensibilisation (addictions...), des formations (non qualifiantes), autres actions proposées (sorties pédagogiques...) :

.....

.....

3- Périodes de mises en situation en milieu professionnel prévues

Ces périodes d'immersion facilitent l'acquisition de nouvelles compétences, permettent de diversifier les expériences professionnelles mais aussi de créer des passerelles entre les employeurs de l'IAE et les employeurs du secteur concurrentiel.

(art 20 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale).

.....

.....

III- LES MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'ACTION

1- Moyens humains mobilisés pour la conduite des actions de l'ACI dans le cadre du projet d'accompagnement

	Intitulé du poste	ETP*	Type de contrat
Salariés de la structure			
Salariés d'une autre structure (prestation)			
Salariés d'un groupement d'employeur			
Total des personnes			

*ETP : salariés en équivalent temps plein

2- Intervention d'un organisme d'appui en ingénierie, d'information et de conseil (Dispositif Locaux d'Accompagnement- DLA, autres...)

.....
.....

3- Autres actions conduites :

Participation à un réseau, à des séminaires, échanges approfondis avec des partenaires, documentation, information, démarche qualité....

.....

Liste des pièces	A fournir par tout employeur (public et associatif)		A fournir en complément par les employeurs associatifs		Reçu (cocher si reçu)	Date de la demande si non reçu	Date de réception après demande
	Pièces obligatoires à fournir	Pièces à fournir selon le projet	Pièces à fournir obligatoirement	Pièces supplémentaires à fournir obligatoirement si demande de prise en charge du résiduel			
Lettre de demande de financement signée par le représentant de l'association.				X			
Statuts de l'association			X				
Composition du Bureau			X				
Récépissé de déclaration à la Préfecture			X				
Rapport moral et financier du dernier exercice clos (avec détail des subventions obtenues)			X				
Budget prévisionnel de l'exercice en cours			X				
Etat du personnel (type de contrat, qualification, emploi occupé, date de recrutement...)			X				
Liste des pièces (suite)	A fournir par tout employeur (public et associatif)		A fournir en complément par les employeurs associatifs		Reçu (cocher si reçu)	Date de la demande si non reçu	Date de réception après demande
	Pièces obligatoires à fournir	Pièces à fournir selon le projet	Pièces à fournir obligatoirement	Pièces supplémentaires à fournir obligatoirement si demande de prise en charge du résiduel			
Planning d'activité hebdomadaire/mensuelle des personnels	X						
CV des encadrants	X						
Planning d'intervention des encadrants	X						
Projet pédagogique détaillant les objectifs et le contenu de la formation ainsi que les modalités d'évaluation des acquis de l'expérience ...	X						
Bilan d'activité et de formation des salariés de la structure.	X						
Bilan d'insertion des salariés	X						
Autorisation UTR (si intervention sur route départementale)		X					
Autorisation d'intervention sur le domaine communal		X					
Convention de mise à disposition de personnel		X					
Convention de mise à disposition de locaux		X					
Agrément DIECCTE (intervention auprès de PA/PH)		X					
Contrat de bail		X					
Convention de partenariat		X					
Budget de l'accompagnement socio-professionnel éventuellement	X						
Projet de contrat d'assurance couvrant la structure porteuse vis à vis des utilisateurs	X						
Engagement signé par la structure porteuse de l'ACI (annexe 1)	X						
Budget prévisionnel de l'ACI (annexe 2)	X						

- *Les représentants de l'employeur certifient l'exactitude de l'ensemble des informations contenues dans le présent dossier de cofinancement du résiduel de salaire.*
- *L'employeur s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit du travail notamment celles liées aux conditions d'hygiène et de sécurité (assurances, visite médicale, équipements adaptés...).*
- *Conformément aux dispositions légales en vigueur, je m'engage à ne pas recruter avant la validation de mon projet par le prescripteur du contrat.*
- *Je suis informé que dans le cas contraire, le coût des recrutements sur la durée précédant la validation du projet est totalement à ma charge.*

Date :

Représentant légal
(cachet et signature)

Annexe 1

Engagement de l'opérateur porteur d'Atelier Chantier d'Insertion

Le porteur dénommé.....

S'ENGAGE à **assurer des conditions de travail optimales** aux salariés en insertion. Il doit, entre autres, s'assurer du respect des conditions de sécurité exigées par le code du travail notamment la mise à disposition des salariés du matériel de sécurité nécessaire.

Le porteur apposera un **panneau de chantier/atelier** précisant la participation de l'Etat (DIECCTE).

Il doit tenir à disposition des salariés de **l'eau et des toilettes**. Le porteur d'ACI est également responsable du **bon fonctionnement du matériel utilisé sur le chantier**.

De plus, le porteur s'engage à avoir un **comportement citoyen et écologiquement responsable** lors de la mise en œuvre de l'ACI. A cette fin, il est encouragé à mener des actions de préservation de l'environnement, à sensibiliser les salariés aux éco-gestes, à utiliser des éco-produits tels le papier recyclé, à limiter les émissions de gaz à effet de serre notamment dus aux transports, à limiter les consommations en eau et en énergies liées à l'ACI, à limiter le volume des déchets produits (par les emballages par exemple).

Le porteur s'engage également à **fournir un bilan annuel** qui portera sur les personnes accueillies, accompagnées et salariées au cours de l'année (répartition hommes/femmes et âge des salariés, orientation, caractéristiques des salariés, sorties...), sur la coopération territoriale développée (avec les institutionnels, les acteurs économiques, les autres structures de l'IAE, les organismes socioprofessionnels...), sur l'impact du projet d'accompagnement (résultats par rapport aux objectifs initiaux, difficultés identifiées...), sur les motifs de sorties en fin d'ACI (sorties dynamiques et sorties négatives).

La structure s'engage à **renseigner le système de gestion de l'ASP**, selon les modèles fournis par l'Etat ou l'ASP, par courriel si elle possède une adresse électronique ou par voie postale. - la fiche salarié pour chaque salarié agréé lors de son embauche temporaire ou de sa première mise à disposition ;

- à la fin de chaque mois, un état mensuel de présence des salariés ayant effectivement travaillé au cours du mois ;

- un récapitulatif des états mensuels de présence à la fin du dernier mois de la période couverte par l'annexe financière annuelle.

La structure s'engage en renseignant l'extranet de l'ASP à :

-réserver le traitement des informations nominatives aux seules finalités de paiement des aides aux postes ;

-mettre en œuvre des mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité de ces informations ;

-garantir aux intéressés l'exercice de leurs droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et libertés.

Cette saisie est obligatoire et conditionne le versement des subventions.

Fait à :

Le :

Signature et cachet :

ANNEXE 2

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACI

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<p>Achats Habillement (vêtements de travail et sécurité...) Fournitures non stockables (eau, EDF, carburant) Fournitures d'entretien et petits équipements. Fournitures administrative. Fournitures d'atelier (mat. premières...)</p> <p>Services extérieurs Assurances (RC, véhicules, multirisques) Location immobilière Location mobilière Maintenance, entretien, réparation Documentation</p> <p>Formation</p> <p>Autres Services extérieurs Médecine du travail Honoraires Frais postaux et télécommunication Déplacement/réception/mission Services bancaires</p> <p>Impôts, taxes et versements assimilés</p> <p>Charges de personnel</p> <p>- CDDI - Rémunération brute - Charges patronales</p> <p>- Encadrants - Rémunération brute - Charges patronales</p> <p>- Autres - Rémunération brute - charges patronales</p>		<p><u>Financement des CDDI</u> . <i>Aide légale *</i> <i>(19 200 €/an/ETP-base 1820h annuel)</i></p> <p>. <i>dont accompagnement socio pro :</i></p> <p style="padding-left: 40px;">Résiduel : - commune</p> <p style="padding-left: 80px;">- Autres (4)</p> <p><u>Financement de la formation</u> <i>(fournir en annexe un budget distinct) :</i></p> <p><u>Financement des frais divers :</u></p> <p>- <u>Fonds propres :</u> dont . cotisations . produits d'activité</p> <p>- <u>Autres Subventions publiques</u> . Etat (préciser service) . Département . Commune (préciser) . Intercommunalité (préciser)</p> <p>- <u>Autres produits (4)</u></p>	
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	

* Mode de calcul : Pour 1 ETP sur 12 mois à 35 h : $(52/12) \times 35 \times 12 = 1820$ h

ANNEXE 3

Attestation de démarrage d'Atelier Chantier d'Insertion

(A produire 1 mois au plus tard avant le démarrage du chantier/atelier, cette attestation est obligatoire pour la signature de la convention et annexe financière)

Le porteur dénommé.....

Déclare que :

- les cofinancements du projet sont tous confirmés.
- le recrutement des salariés est en cours (rappel : agrément préalable des publics par Pôle Emploi obligatoire)
- les conditions matérielles du chantier/atelier ont été vérifiées.

Le démarrage du chantier est prévu à la date du :.....

ATTENTION : Tout dossier n'ayant pas démarré dans les six mois à compter de la date du CDIAE concerné, devra faire l'objet d'une nouvelle consultation en CDIAE.

Fait à :

Le :

Signature et cachet :